FICHE TECHNIQUE UTHERMfloor

Composition

Les plaques isolantes UTHERM Floor sont en mousse de polyuréthane rigide, de type PIR, expansée avec un gaz sans HFC, HCFC ni CFC :

- La masse volumique du polyuréthane est de 31 kg/m³
- Les plaques sont revêtues sur les deux faces avec un complexe multicouche étanche
 « Kraft-PE-Alu » de grammage supérieur à 200 g/m²
- Contrainte de compression à 10% : ≥ 180 kPa
- Résistance critique à la compression R_{cs} = 120 kPa, déformation conventionnelle d_s = 0,91 %
- Le parement supérieur est quadrillé au pas de 10 cm pour faciliter la découpe et permettre la mise en place aisée des éléments de planchers chauffants
- L'isolant UTHERM Floor est usiné « rainé-bouveté » sur ses 4 côtés
- Dimensions des plaques hors tout : 1200 mm x 1000 mm, Surface utile : 1190 mm x 990 mm





Certification

La plaque isolante UTHERM Floor bénéficie de l'ensemble des attestations nécessaires à son emploi sur le marché français :

- Marquage CE Réglementaire conforme à la norme NF EN 13165

- Certification ACERMI n° 11/121/684, sous la référence française FLOOR PIR K FRA :

Conductivité thermique certifiée : 0,023 W/(m.K) Profil d'usage ISOLE certifié : I5, S2, O3, L2, E4 CSTB le futur en construction



Spécifications pour application sol certifiées (inclus planchers chauffant) : SC1 a1 Ch

Marquage

L'étiquette sur chaque colis, mentionne :

- . La référence certifiée FLOOR PIR K FRA.
- . L'épaisseur en gros caractères (pour gerbage).
- . Le logo ACERMI avec N° et classements certifiés.
- . La Conductivité Thermique égale à 0,023 W/m.K
- . La Résistance Thermique selon épaisseur
- . Le Marquage CE et l'identification de l'usine.
- . Les dimensions, le conditionnement et la surface.

Le marquage sur chaque plaque, comporte :

. L'épaisseur, la date et le code de production.







Gamme ($\lambda = 0.023$ W/m.K sur la totalité des épaisseurs)

Référence ACERMI UTHERMfloor	Code Spécifications	Epaisseur (mm)	Résistance Thermique (m².K/W)	Dimensions Hors tout (mm x mm)	Poids/ Plaque (kg) (*)	Plaques/ Colis (U)	Surface/ Colis (m²)	Colis/ Palette (U)	Surface/ Palette (m²)
FLOOR PIR K FRA	R1,30 30 TG	30	1,30	1200 x 1000	1,26	16	19,20	5	96,0
FLOOR PIR K FRA	R1,70 40 TG	40	1,70	1200 x 1000	1,68	12	14,40	5	72,0
FLOOR PIR K FRA	R2,20 51 TG	51	2,20	1200 x 1000	2,14	10	12,00	5	60,0
FLOOR PIR K FRA	R2,40 56 TG	56	2,40	1200 x 1000	2,35	9	10,80	5	54,0
FLOOR PIR K FRA	R2,60 60 TG	60	2,60	1200 x 1000	2,52	8	9,60	5	48,0
FLOOR PIR K FRA	R3,00 70 TG	70	3,00	1200 x 1000	2,94	7	8,40	5	42,0
FLOOR PIR K FRA	R3,45 80 TG	80	3,45	1200 x 1000	3,36	6	7,20	5	36,0
FLOOR PIR K FRA	R3,70 86 TG	86	3,70	1200 x 1000	3,61	4	4,80	7	33,6
FLOOR PIR K FRA	R4,30 100 TG	100	4,30	1200 x 1000	4,20	5	6,00	5	30,0
FLOOR PIR K FRA	R5,20 120 TG	120	5,20	1200 x 1000	5,04	4	4,80	5	24,0

^{*} Poids Colis: 20 à 21,5 kg - Poids Palette: 101 à 107 kg - Hauteur Colis: 345 à 500 mm - Hauteur Palette: 2,52 à 2,62 m

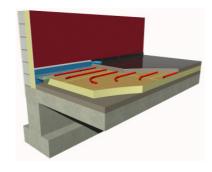
Domaine d'emploi et Mise en œuvre

La plaque isolante UTHERM Floor est universelle et polyvalente, elle s'intègre parfaitement dans les solutions RT 2012 et les projets BBC. UTHERM Floor est destiné à l'isolation des planchers ou dallages, pouvant être sur terre-plein, sur vide sanitaire ou sur plancher collaborant :

Chape ou dalle flottante

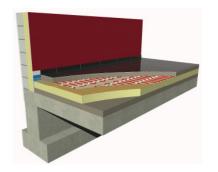


Plancher chauffant à eau chaude



DTU 65.14

Plancher Rayonnant Electrique (PRE)



CPT n° 3606 du CSTB

- La certification ACERMI, avec le niveau de Compressibilité « 15 » de l'ISOLE et le Classement sol « SC1 a₁ Ch », vaut la preuve de la conformité de l'isolant UTHERM Floor aux performances mécaniques demandées par les DTU et CPT. Le critère « Ch » du Classement sol permet un emploi en Plancher Chauffant ou Rayonnant, ainsi qu'en Mur et Plafond Chauffant Rafraîchissant.
- ! UTHERM FLOOR peut être utilisé sans restriction en une couche ou deux couches à joints croisés.
- Les plaques UTHERM Floor revêtues de parements étanches sont posées avec leur usinage « rainure-languette », sans besoin, au sens des DTU et CPT, d'interposer un film polyéthylène ou de ponter les joints.

Il appartiendra à l'applicateur de vérifier la conformité de la mise en œuvre avec les documents de référence en cours de validité (ACERMI, DTU ...)

